

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Mâcon, le 4 mai 2016

Service Environnement Unité Prévention des Risques

à

affaire suivie par : Marc Comairas

Tél.: 03 85 21 86 59 Fax: 03 85 38 01 55 ddt-env-pr@saone-et-loire.gouv.fr Monsieur le Maire de la Mairie de Laiz Hôtel de Ville Le Bourg 01290 Laiz

OBJET: Réunion de validation de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du Val de Saône

La mise en œuvre de la directive 2007/60/EC relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation », a pour objectif la réduction des conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Elle est déclinée au sein de chaque grand bassin hydrographique.

Sur le bassin Rhône Méditerranée, 31 territoires à risque important d'inondation (TRI) ont été retenus parmi lesquels figurent le **TRI du Chalonnais** (sept communes) et le **TRI du Mâconnais** (quinze communes).

Une démarche copilotée par l'État (DDT de Saône-et-Loire) et l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône-et-Doubs, visant à l'établissement d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) couvant les deux TRI ainsi que l'ensemble des communes du Val de Saône dans les départements de Saône-et-Loire et de l'Ain, a ensuite été engagée.

Elle a débuté par des réunions de concertation au sein de chacun des TRI, en novembre et décembre 2013, puis par une consultation écrite sur un premier projet de document stratégique, effectuée au cours du premier trimestre 2014, ainsi qu'une réunion d'information à destination des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre situés en dehors des TRI mais à l'intérieur du périmètre de gestion de la future stratégie.

Cette phase préparatoire s'est clôturée par une réunion de présentation de la future stratégie auprès des parties prenantes, le 22 janvier 2015, et par une nouvelle consultation écrite relative au document stratégique, au cours du premier semestre de cette même année.

La dernière version du projet de stratégie locale, intégrant les contributions des différents acteurs, est consultable sur le site internet des services de l'État de Saône-et-Loire : http://www.saone-et-loire.gouv.fr/la-strategie-locale-de-gestion-des-risques-d-a6638.html

Parallèlement à cette démarche, l'EPTB Saône-et-Doubs met actuellement en œuvre un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Saône 2014-2016 qui préfigure le futur programme d'actions de la SLGRI.

Par ailleurs, je vous informe que par arrêté n°16-118 du 15 février 2016, le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée, a approuvé la liste des stratégies locales (dont celle du Val de Saône), leur périmètre, leurs objectifs et leurs délais d'approbation.

À la suite de cette décision, vous trouverez ci-joint copie de mon arrêté, pris conjointement avec le préfet de l'Ain, fixant la liste des parties prenantes, c'est-à-dire les membres du comité de pilotage pour l'élaboration de la stratégie locale, et désignant l'EPTB Saône-et-Doubs comme structure porteuse de cette démarche.

Afin de parachever cette phase d'élaboration, et en partenariat avec l'EPTB Saône-et-Doubs, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion de validation du document stratégique qui se tiendra :

le 21 juin 2016 à 14h30 Préfecture de Saône-et-Loire Salon Erignac 196 rue de Strasbourg - Mâcon

Son ordre du jour est le suivant :

- Présentation et validation du projet de stratégie locale de gestion des risques d'inondation du Val de Saône,
- o Présentation par l'EPTB Saône-et-Doubs d'un point d'étape du PAPI Saône 2014-2016,
- Suites de la démarche.

La direction départementale des territoires de Saône-et-Loire et l'EPTB Saône-et-Doubs se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Glibert PAYET

LàPréfet